

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

64/2021

Portant réglementation de la circulation sur la Route D255 jusqu'à l'intersection D255/D255A de Pietrosella Le 13 et 14 Novembre 2021 dans le cadre du Rallye de Pietrosella – 7^{ème} Mare et Machja 2021 Automobile Club de la Corse ASSAC.

Le Maire de la commune de PIETROSELLA,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9,
Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation Routière, (livre I – Première à huitième partie), du 26 juillet 1974 modifiée,
Vu l'avis du Commandant du Groupement de Gendarmerie,
Considérant que l'intérêt de la Sécurité l'exige et qu'il convient de réglementer la circulation dans l'intersection D255/D255A de PIETROSELLA le 13 et 14 Novembre 2021 dans le cadre de l'organisation du Rallye de Porticcio - Mare et Machja 2021.

ARRETE

ARTICLE 1: A l'occasion du passage du Rallye de Pietrosella - Mare e Machja 2021, le stationnement à l'intersection D255/D255A de Pietrosella, sera interdit le 13 novembre 2021 de 12 Heures à 20 Heures et le 14 Novembre de 8h00 à 19h00 à tous les véhicules, à l'exception des véhicules d'urgence et de secours et des véhicules munis de la plaque officielle de l'organisation du 7^{ème} Mare e Machja.

ARTICLE 2: Le stationnement sera interdit le 14 Novembre 2021 de 8h00 à 19h00 sur la D255A, traversée du village de Pietrosella, à tous les véhicules, à l'exception des véhicules d'urgence et de secours et des véhicules munis de la plaque officielle du 7^{ème} Mare e Machja.

ARTICLE 3: La signalisation appropriée sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière (Livre I première à huitième partie).

ARTICLE 4: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5: Le maire de la commune de PIETROSELLA, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Corse du Sud, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Pietrosella le 20 Septembre 2021.

Le Maire:

Jean-Baptiste LUCCIONI,



Pour le Maire
et par Délégation
l'Adjoint au Maire
Muzi Jean Gérard